

Le sénateur Rattenbury: J'avais fini.

Le sénateur Thorvaldson: Il s'agit probablement plus d'un calcul arithmétique que d'autre chose. Vous relevez le plafond, et tous les nouveaux arrivants touchés par la loi des nouveaux plafonds seront des contributeurs.

L'hon. M. Nicholson: C'est bien cela, et leurs employeurs aussi.

Le sénateur Thorvaldson: Des contributeurs au fonds. Je me demandais justement quelles pourraient être les objections à cette façon de procéder. En d'autres termes, les sommes sortantes se paieront-elles d'elles-mêmes par les primes reçues, ou bien y aura-t-il une différence?

L'hon. M. Nicholson: Ce problème a été étudié par les fonctionnaires du ministère et leurs conseillers. Des actuaires les ont conseillés et leurs chiffres sont basés sur une moyenne de chômage de $4\frac{1}{2}$ p. 100. La moyenne canadienne s'est maintenue à ce niveau depuis quelques mois. Ordinairement, la moyenne est plus basse.

Le sénateur Thorvaldson: Donc, l'unique raison d'augmenter les contributions, c'est le relèvement des prestations?

L'hon. M. Nicholson: L'une est directement liée à l'autre. Nous ne croyons pas que le fonds général réalisera des profits, ni qu'il perdra de l'argent.

Le sénateur Thorvaldson: Je suppose que tout a été calculé.

L'hon. M. Nicholson: Je vais vous donner des chiffres. En 1963, le fonds d'assurance-chômage était insolvable; en 1962 et encore en 1963, on a dû emprunter auprès de la trésorerie fédérale. Par suite de l'amélioration du marché du travail, le fonds s'est reconstitué, mettons depuis le 1^{er} janvier 1964, pour atteindre, à la fin du dernier exercice financier le total de 250 millions de dollars. Bien que l'on constate une hausse du chômage de $3\frac{1}{2}$ p. 100 à $4\frac{1}{2}$ p. 100 environ ces derniers temps, nous espérons terminer l'exercice financier, à la fin de ce mois-ci, avec une augmentation d'environ 50 millions. Le fonds est encore solvable.

Le sénateur Thorvaldson: Dois-je comprendre que les autorités trouvent satisfaisant le niveau actuel du fonds?

L'hon. M. Nicholson: Oui.

Le sénateur Thorvaldson: Le niveau actuel.

L'hon. M. Nicholson: Nous voudrions reconstituer le fonds, comme avant la récession de 1953. Nous voudrions continuer à l'augmenter, mais nous ne le ferons pas par la modification que nous étudions.

Le sénateur Thorvaldson: Quel est le montant le plus élevé que le fonds ait jamais atteint? En 1959, je crois.

L'hon. M. Nicholson: Environ un milliard de dollars: 975 millions.

Le sénateur Croll: Je croyais qu'il avait atteint 990 millions?

L'hon. M. Nicholson: 975, je crois.

Le sénateur Thorvaldson: En quelle année?

L'hon. M. Nicholson: C'était dans l'été de 1957. Après la clôture de l'exercice financier, le 31 mars 1957, précisément.

Le sénateur Roebuck: Bien entendu, il est souhaitable de protéger le plus de gens possible. L'idéal serait d'arriver à une protection universelle. J'ai fait partie, dès l'origine, du comité qui a imaginé le plan, et le sujet m'a toujours intéressé depuis. La loi anglaise a précédé la nôtre, et je me souviens d'une lettre qu'une dame anglaise nous écrivait: «Notre Gladys paie sa part depuis fort longtemps, et jamais elle n'a rien retiré». Cette phrase exprime de façon typique l'attitude de beaucoup de gens, et j'y vois l'explication de bien des fraudes commises à l'endroit de notre fonds. Les gens ont l'impression d'avoir donné beaucoup, et par conséquent d'être en droit de retirer quelque chose, et qu'il n'en tient qu'à eux de trouver le moyen.

Je me demande pourquoi nous n'avons jamais fait de distinction entre les divers groupes d'employeurs, comme la chose se fait pour la Loi sur les accidents du travail. Cette loi n'établit pas des taux uniformes; ceux-ci sont fixés d'après le nombre des accidents et d'après le coût des accidents propres à chaque genre de travail. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose? Je me souviens qu'au début de nos recherches au sein de ce Comité, nous nous demandions quelles catégories nous pourrions accepter. Les employés des banques ont fait l'objet de nos préoccupations à ce moment-là. Ils s'opposaient vigoureusement à notre plan, parce qu'il y avait très peu de chômage dans leur profession; ils refusaient de contribuer au plan, puisqu'ils n'auraient rien à en retirer par la suite. Dans mes propres bureaux, nous avons versé des contributions pour le personnel, sténographes, commis et autres, pendant des années, et je n'ai jamais entendu dire qu'aucun d'eux ait reçu quoi que ce soit en retour.

Le sénateur Croll: Les femmes enceintes retirent ce qui leur est dû.

Le sénateur Roebuck: Ce n'est pas le bureau qui les met dans cet état... Je ne dis pas que nous ne devrions pas payer ni que les banques ne devraient pas payer, mais